

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—

Comté de STE CUNEGONDE
(Comté municipal)

Municipalité civile de MONTRÉAL
(Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX

2. Nom et prénoms PLOUFFE Joseph

3. Occupation restaurateur

4. Célibataire, veuf ou divorcé célibataire

5. Âge 32 ans

6. Religion catholique romaine

7. Résidence 2741 Workman
(Domicile habituel)

8. Lieu de naissance P.Q.
(Province ou pays)

9. Lieu de naissance de son père OUI P.Q.
(Province ou pays)

10. L'époux sait-il lire? OUI

11. L'époux sait-il écrire? OUI

ÉPOUSE

12. Nom et prénoms TURENNE Cecile

13. Occupation journalière

14. Célibataire, veuve ou divorcée célibataire---

15. Âge 30 ans

16. Religion catholique romaine

17. Résidence 2544 Albert
(Domicile habituel)

18. Lieu de naissance P.Q.
(Province ou pays)

19. Lieu de naissance de son père OUI P.Q.
(Province ou pays)

20. L'épouse sait-elle lire? OUI

21. L'épouse sait-elle écrire? OUI

22. Date du mariage 30 14 novembre 19 39
(jour) (mois) (année)

23. Par licence ou par bans par bans

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—

(a) Nom de la paroisse ou église Ste-CUNEGONDE (b) Municipalité civile de MONTRÉAL

(c) Date 14 décembre 19 39 (d) Comté (municipal) Ste-CUNEGONDE
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil

dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait CHARLES PILON, ptre. curé

Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

121132

ÉCRIRE LISIBLEMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE.
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.

Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.